



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 juin 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 JUIN 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2002

**Stationnement : tarifs définition des zones de stationnement et des
conditions de stationnement**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002

DELIBERATION D20020206

Administration Générale

**Stationnement : tarifs définition des zones de stationnement et
des conditions de stationnement**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les tarifs de stationnement à Niort sont au-dessous des tarifs pratiqués dans les villes voisines comme chacun peut le constater en annexe dans le tableau comparatif.

Or les tarifs « horaire » n'ont pas évolué depuis 1996 et il vous est proposé, comme nous le faisons déjà, de ne les modifier qu'une seule fois par mandat, notamment pour éviter les difficultés d'arrondis pour suivre l'inflation, comme c'est le cas pour l'ensemble des tarifs.

Sur une période de 10 ans, compte tenu du rythme de l'inflation, nous restons dans une situation modérée par comparaison aux tarifs des autres chefs-lieux de Poitou-Charentes.

Il est donc proposé de fixer de nouveaux tarifs applicables jusqu'en et de redéfinir les zones et les conditions de stationnement.

Ce dossier a fait l'objet d'une importante concertation avec plusieurs réunions d'un groupe de réflexion d'usagers représentatifs en matière de stationnement qui a donné son accord au projet (voir liste annexe).

Je vous précise que les tarifs des garages (Marcel Paul, Espace Niortais, St Jean, la Roulière) et des parking affermés (Brèche, Moulin du Milieu notamment), qui sont de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Niort, font également l'objet d'un réajustement de même nature. Les nouveaux tarifs seront applicables jusqu'en 2007 conformément aux documents annexes. Le dossier complet est consultable auprès des services.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Fixer les nouveaux tarifs, pour chaque zone de stationnement payant, conformément aux documents annexés.
- Confirmer le périmètre du stationnement payant déjà défini par délibération du 26 juin 1992.
- Définir les conditions d'application des tarifs.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)